

Mme Mitchell: Comment sauront-ils ce que veulent les gens de l'ouest du Canada, monsieur le Président?

Des voix: Oh, oh!

Mme Mitchell: A en juger par la réaction, monsieur le Président, je vois que nous avons touché une corde sensible des conservateurs. Je laisserai à un autre de mes collègues le soin de continuer de citer l'ouvrage de M. Gallagher . . .

M. Malone: Bonne idée.

● (1810)

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable représentante, mais son temps de parole est écoulé.

M. Friesen: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. L'honorable représentante a-t-elle oublié le député millionnaire de Broadview-Greenwood (M^{me} McDonald)?

Mme Mitchell: J'en ai bien l'impression.

M. le vice-président: Ce n'est pas un recours au Règlement. La Chambre est-elle prête à se prononcer? La parole est au député de Beaches (M. Young).

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je prends la parole encore une fois à propos de la mesure appelée communément le projet de loi tendant à modifier le tarif-marchandises du Nid-de-Corbeau. Je vais parler des chahuteurs conservateurs dans un instant, monsieur le Président. En réalité, nous discutons aujourd'hui d'une motion visant à mettre fin au débat de la mesure à l'étude. Le député de Rosemont (M. Lachance), qui a proposé hier la motion qui figure à la page 26521 du *hansard*, a expliqué ses raisons de façon très claire. Il a dit qu'il proposait cette motion parce que, à l'entendre, le débat de cette mesure avait assez duré et que les députés de l'opposition, particulièrement les néo-démocrates, faisaient de l'obstruction.

M. Smith: En effet.

M. Young: J'ai entendu mon bon ami, le député de Don Valley-Est (M. Smith), dire, en effet. En effet, il se trompe, monsieur le Président; il se trompe tout à fait. Les députés néo-démocrates ne faisaient que remplir leur devoir envers les Canadiens et leurs électeurs. Ils pensaient avoir le droit d'exposer un grief au Parlement en présentant des pétitions. De fait, ce sont les motions proposées au moins quatre fois par le leader du gouvernement à la Chambre qui ont retardé le débat en cours. Ce ne sont pas les motions proposées par les députés du Nouveau parti démocratique ou du parti conservateur.

Le service de recherche du greffier, sous la direction du greffier de la Chambre des communes, a fait circuler récemment un document sur la procédure intitulé «La question préalable», qui explique très bien, selon moi, ce que le député de Rosemont a fait hier. Voici comment ce document explique ce que le Règlement prévoit à propos de la question préalable:

La question préalable est une motion prioritaire qui peut être débattue et doit avoir la priorité lorsqu'elle est proposée au cours d'un débat. Le texte de la motion sur la question préalable tel qu'il figure à l'article 56(1) du Règlement

Loi sur le transport du grain de l'Ouest

est: «Que cette question soit maintenant mise aux voix.» Essentiellement, cette motion a deux objectifs:

a) elle vise à limiter le débat, car, tant qu'elle n'a pas été mise aux voix, elle exclut tout amendement à la motion principale . . .

Il est donc ridicule de la part des ministériels, c'est le moins qu'on puisse dire, de prétendre qu'ils n'essayaient pas de mettre fin au débat, monsieur le Président.

Je voudrais maintenant expliquer ce que, d'après moi, le gouvernement cherche à faire. Essentiellement, quand il parle de modifier le tarif-marchandises du Nid-de-Corbeau, il veut remettre encore une grosse somme au Canadien Pacifique. On croit rêver en voyant les cadeaux somptueux que les gouvernements ont faits au CP au cours des ans. Cette société mange au râtelier de l'État depuis 1881.

Si l'on songe aux subventions et aux exemptions fiscales dont cette société a bénéficié au fil des ans, on est peut-être mieux en mesure de comprendre les rapports entre le gouvernement et le CP. En dollars de 1982, le CP a été subventionné à coups de milliards de dollars. Le nombre de sociétés qui fonctionnent grâce aux investissements du Canadien Pacifique et dont la liste s'allonge constamment a de quoi inquiéter n'importe quel député de même, assurément, que tous les contribuables canadiens. Ainsi, le Canadien Pacifique vaut actuellement près de 2.9 milliards de dollars. Pour la seule année 1981, le CP devait pour environ 1.65 milliard de dollars en impôts différés, comme en témoigne son rapport annuel. En dollars de 1982, cette société doit au gouvernement canadien et aux contribuables des impôts différés de l'ordre de 1.83 milliard.

Pourquoi se presser? J'ai pu parcourir les chiffres que le directeur général des élections a publiés sur le montant des contributions aux partis politiques, notamment, qui révèlent ce que les entreprises du Canadien Pacifique ont donné au parti conservateur et au parti libéral entre 1978 et 1980. A titre d'exemple, le parti conservateur a reçu au cours de cette période des dons de \$190,257. Les libéraux ont été plus choyés que les conservateurs, car en 1979, c'est \$198,476 qu'ils ont obtenus des entreprises du Canadien Pacifique. En 1980, Algoma Steel a donné \$5,000 au parti conservateur et, par souci d'équité, le même montant au parti libéral. En 1978, les conservateurs ont obtenu \$15,000 d'International Paper, et ils ont peut-être eu l'heur de froisser cette société, car elle ne leur a rien accordé en 1979 ni en 1980, alors que les libéraux, qui avaient reçu \$15,123 en 1978, ont vu la contribution de cette société passer l'année suivante à \$25,572. En 1980, jugeant que l'un et l'autre parti n'en valaient pas la peine, la CIP ne leur donna rien.

M. Smith: Révoltant!

M. Young: En effet. Je suis bien d'accord. Le Canadien Pacifique, par exemple, a donné \$35,000 au parti conservateur en 1980 et, pour ne pas laisser ses bons amis libéraux en reste, il les a gratifiés du même montant. En 1979 et en 1980, Cominco a fait don de \$5,000 aux conservateurs ainsi qu'aux libéraux.